

Département

HAUTE SAONE

Arrondissement

VESOUL

Date de convocation :
06/06/2021
Date d'affichage
15/06/2021

**Nombre de
conseillers**

- ★ En exercice : 11
- ★ Présents : 10
- ★ Votants : 10
- ★ Absents : 1

Objet :
**ADOPTION BLASON
ENREGISTREMENT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture de la Haute Saône le 15/06/2021 et de la publication le /

Conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n°82.213 du 2 mars 1982

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le

ID : 070-217001270-20210612-DCM27-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT

Du registre des délibérations du conseil municipal

De la commune de CHANTES

Séance du 12/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le douze juin, à dix heures.

Le conseil municipal de la commune de CHANTES s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laëtitia DUPONT, Maire

Présents : Mme et M. Laëtitia DUPONT, Philippe MONDELET, Pierre BOUQUET, Alexia CONSIDERE, Gaëtan PERRIN, Annick VERNIER, Aurore MARCHAND, Chantal VIVIER, BRULLOT Jean-Claude, Jean-Paul CONSIDERE

Absent excusé : M. Georges COUSIN.

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme Chantal VIVIER

La commune de Chantes n'ayant jamais eu d'armoiries par le passé, le conseil municipal a confié à M. Nicolas Vernot, historien spécialisé, le soin de composer des armoiries communales, à partir des éléments de son passé et de son présent qui la définissent le mieux.

Après avoir examiné les maquettes proposées par M. Vernot et consulté la population, le conseil municipal décide d'adopter pour la commune les armoiries dont la description et la symbolique sont les suivantes :

BLASONNEMENT

Le blasonnement est la description en langage héraldique des figures et couleurs de l'écu.

Parti d'argent et de gueules, à la tour donjonnée d'or ouverte du champ brochant, accostée en chef de deux croisettes de l'un à l'autre, celle à dextre pattée, celle à senestre à huit pointes, le tout surmontant une divise mouvant à mi-flanc, ployée-nébulée d'une pièce versée et rompue en pointe d'azur brochant sur le parti.

SYMBOLIQUE

La composition est fondée sur quelques idées maîtresses qui définissent les caractéristiques de la commune par rapport à ses voisines.

Le méandre

Même en bord de Saône, rares sont les communes dont le finage forme quasiment une presqu'île, comme c'est le cas à Chantes. Cette situation géographique particulière est rappelée sur l'écu par une *divise* (ruban horizontal), *entée-nébulée d'une pièce versée*, c'est-à-dire formant un méandre tourné vers la pointe de l'écu.

La tour

La tour identifie Chantes comme la maîtresse du méandre, Le lieu-dit « la Grande Tour », attesté sur le cadastre du XIX^e siècle, marque le souvenir d'un établissement fortifié déjà dit « en ruine » au XVIII^e siècle. Envoyé en préfecture le 18/06/2021 Reçu en préfecture le 18/06/2021 Affiché le 18/06/2021 ID : 070-217001270-20210612-DCM27-DE

donné en 1406 par Jean de Toulangeon, seigneur de Traves. Même si cette tour a disparu, son souvenir demeure vivace dans la mémoire des anciens. En outre, elle évoque bien cette idée de contrôle du méandre, de surveillance de tous côtés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la tour ici figurée est surmontée d'une guérite de surveillance. La tour est également symbole d'indépendance, notamment par rapport à Rupt. Si, autrefois, Chantes dépendait de la baronnie de Rupt, elle est aujourd'hui une commune de plein droit.

La tour surveille également un lieu de passage : en effet, depuis des siècles, on franchit la Saône à Chantes, à gué, par le bac puis par le pont. Ce point de franchissement de la Saône est symbolisé par la rupture du méandre en pointe de l'écu, surmontée par la porte ouverte de la tour qui fait de Chantes un portail sur la Saône.

Un haut lieu templier puis de l'ordre de Malte

Chantes peut s'enorgueillir de posséder sur son territoire l'ancienne commanderie de Sales, une des plus puissantes de Franche-Comté au Moyen Âge. Cette commanderie a d'abord appartenu aux Templiers, dont l'emblème était une croix pattée rouge sur un fond blanc uni ou noir et blanc, avant d'échoir à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé ordre de Malte à partir de 1530, et identifié par une croix à huit pointes blanche sur un fond noir puis rouge. Dans les armoiries de Chantes, ces deux croix équilibrent la composition tout en lui conférant un incontestable prestige.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire : Laëtitia DUPONT

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 070-217001270-20210612-DCM27-DE